

BUSINESS STORY

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

L'annuaire | Le dispositif [Me connecter](#) **ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

business story
votre projet a rendez-vous
avec un expert-comptable

Vous montez votre boîte ?
Vous développez votre entreprise ?
Bénéficiez des conseils d'un expert-comptable !



Dossier de candidature

Business Story, la plateforme d'intermédiation entre experts-comptables, créateurs/repreneurs, dirigeants en phase de développement et partenaires

Evolution du dispositif « Créer-Accompagner » développé dans plusieurs régions ordinales, **Business Story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable** en est la déclinaison nationale, uniformisée et à forte capacité de communication. En effet, la création d'entreprise est une mission historique et naturelle de l'expert-comptable, mais insuffisamment (re)connue. Business Story est le moyen de faire savoir et faire reconnaître le rôle de l'expert-comptable dans l'accompagnement à la création d'entreprise.

Basé sur le principe du volontariat, les experts-comptables se déclarent pour accompagner des créateurs/repreneurs ou dirigeants en phase de développement inscrits dans Business Story et s'engagent à leur **offrir trois rendez-vous** pour réaliser une ou plusieurs prestations choisies dans la « carte de prestations Business Story ». Adossées à l'offre d'accompagnement des experts-comptables, les offres de partenaires nationaux et régionaux viennent compléter le dispositif. Le dispositif s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise, ainsi qu'aux chefs d'entreprise en phase de développement non encore accompagnés par un expert-comptable.

Business Story communiquera sur les actions des experts-comptables en faveur de la création, de la reprise et du développement d'entreprise par la production de statistiques (nombre de cabinets d'experts-comptables, nombre de mises en relation, ...).

A l'origine du dispositif, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) en a confié la gestion à Experts-Comptables Services (ECS). A ce titre, ECS est notamment en charge des partenariats en lien avec Business Story.

Présentation

Business Story (www.business-story.biz) est, dans un premier temps, une plateforme d'intermédiation nationale entre des experts-comptables volontaires qui se déclarent sur cette plateforme et des créateurs/repreneurs ou dirigeants en phase de développement, sans expert-comptable, qui recherchent l'assistance d'un professionnel pour challenger leur projet, parler business plan, financement, forme juridique, ... Cette plateforme présente le dispositif, l'annuaire, les partenaires.

Le créateur/repreneur ou dirigeant en phase de développement en se connectant à la plateforme Business Story sélectionne à partir d'une carte un département et la liste des experts-comptables volontaires rattachée à ce territoire lui est proposée. Il choisit son interlocuteur et après avoir confirmé qu'il n'est pas déjà accompagné, la demande de mise en relation s'effectue. Les coordonnées complètes de l'expert-comptable et du créateur/repreneur ou dirigeant en phase de développement sont ensuite simultanément transmises par email. Il suffit ensuite de se contacter sous 8 jours pour convenir d'un premier rendez-vous.

A l'issue de celui-ci, l'expert-comptable remet au créateur/repreneur ou dirigeant en phase de développement une lettre d'entrée dans le dispositif lui permettant de solliciter une offre partenaire dans le cadre de Business story. Il signe avec lui une lettre de mission rappelant le contenu, la gratuité des 3 RDV et l'absence d'engagement ultérieur.

Conditions de candidature au partenariat Business Story

Le nombre de partenaires nationaux de Business Story est **limité à 20**. L'offre proposée par le partenaire devra permettre aux créateurs/repreneurs ou dirigeants en phase de développement de bénéficier d'un avantage particulier et conséquent. **C'est le caractère conséquent de cet avantage particulier qui déterminera principalement l'acceptation au titre de partenaire de Business Story**. L'acceptation ou non d'une candidature relève d'un choix discrétionnaire du CSOEC, non susceptible de recours.

Dossier de candidature du partenaire national

Le Partenaire adresse, de préférence par mail, son dossier de candidature qui comporte les éléments suivants :

1. L'objectif que vous souhaitez atteindre avec votre candidature, tout élément permettant d'apprécier votre candidature ;
2. La description du produit ou du service que vous souhaitez proposer aux créateurs/repreneurs ou dirigeants en phase de développement avec l'avantage que vous proposez dans le cadre du partenariat Business Story ;
3. Le présent accord paraphé et signé.

Engagements d'ECS (Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

- La mise en ligne dans la rubrique « Offres partenaires nationaux » du logo ou de la vignette proposé par le partenaire assurant le lien vers la page de son site proposant le produit ou le service ;
- L'insertion du logo du partenaire dans les flyers de communication Business Story
- La possibilité d'utiliser la mention « partenaire de Business Story » pendant la durée du partenariat ;
- La possibilité d'utiliser le logo de Business Story pendant la durée du partenariat.

Engagements du partenaire national

- Verser le montant fixe de partenariat pour l'année 2017 de **5 000 € HT**, et le complément prorata temporis pour l'année 2016 ;
- Verser le montant fixe de 5 000 € HT avant le 31 janvier de chaque année à partir de 2018, en cas de reconduction du partenariat ;
- Développer sur son site un espace présentant le produit ou le service avec son avantage destiné aux créateurs/repreneurs ou dirigeants en phase de développement Business Story et comportant le logo Business Story ;
- Accepter l'ensemble des dispositions prévues dans le présent dossier de candidature.

Durée du partenariat national

Sous réserve de l'acceptation de sa candidature par le CSOEC, le candidat devient partenaire national de Business Story jusqu'au 31 décembre 2017. Le partenariat sera ensuite reconduit tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties au moins trois mois avant la fin de chaque échéance (soit le 30 septembre de chaque année au plus tard, à partir du 30 septembre 2017).

Le Partenaire et ECS pourront chacun mettre fin de plein droit au partenariat en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement via ce lien http://apar.fr/content/download/11843/111237/file/CSOEC_Charte+de+Partenariat+2016.pdf et en accepte toutes les dispositions.

| | |
|--|----------------------------|
| Nom du signataire _____ Fonction _____ Société/Organisme _____ Date _____ | Cachet et signature |
|--|----------------------------|

Dossier de candidature à retourner à :
Experts-Comptables Services
Mme Agnès DELEMER
19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris Cedex 07
Mail : adelemer@cs.experts-comptables.org

En copie à :
CSOEC
Mme Lysiane YVON
19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris Cedex 07
Mail : lyvon@cs.experts-comptables.org

En copie à :
APAR
Mme Anne ROUSSET
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : arousset@apar.fr